

Procès-verbal du 22 mai 2025

Le procès-verbal du 24 avril 2025 est adopté à l'unanimité.

Désignation d'un secrétaire de séance : M. Cédric LANZERAY

Etaient présents (17) : Mmes et MM. Pierre GROSJEAN, Céline LACROIX, Christian DUBOURG, Isabelle DESIAUME, Béatrice de KERPOISSON, Frédéric ESBERT, William FOUCHER Muriel SABATÉ, Claude GRIMOIN, Christophe ANDRAULT, Christophe FRERARD, Frédéric LEUDIERE, Catherine de CHALENDAR, Alain BAUDON, Yvonne DUBOURG, Sylviane PASDELOUP et Cédric LANZERAY

Absent (1) : M. Mathieu MORISSE,

Absents ayant donné pouvoirs : (5)

Mme Christine RONDELEUX à Mme Béatrice de KERPOISSON
M. Jean-Pierre VERTALIER à Mme Isabelle DESIAUME
Mme Florence LAVOT-PETIT à Mme Céline LACROIX
Mme Catherine SAULET à M. Christophe FRERARD
M. Victor CORNEJO à M. Pierre GROSJEAN

Subventions aux associations

M. le maire rappelle au conseil municipal que les élus ayant un lien avec une association ne peuvent pas prendre part au débat, ni au vote pour l'association dont ils sont membres, donc 6 personnes ne prendront pas part au vote.

Vu le CGCT notamment son art 2311-17,

M. le Maire invite les membres à valider la proposition des subventions de fonctionnement 2025 aux associations telles que présentées dans le tableau ci-dessous :

AMB	1 500 €
Amicale des écoles BAUGY	1 000 €
Amicale des pompiers BAUGY	2 500 €
JSP Aix Rians	150 €
AS Baugy Foot	1 900 €
Association chasseurs BAUGY	100 €
Association des commerçants BAUGY	500 €
Association St Martin Baugy	500 €
Baugy Cyclo	300 €
Ecole Baugy – association sportive	490 €
Ecole maternelle – coopérative scolaire	250 €
Gymnastique volontaire	900 €
Gym détente	350 €
La Lyre	2 000 €
Médaillés militaires	100 €
Patrimoine Balgycien	500 €
Secours catholique	350 €
Société chasse Saligny	300 €
Le Souvenir Français	60 €
Tennis Club	400 €
Tennis de table	500 €
Stock Car Villabon	300 €
Septaine en scène	500 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'ATTRIBUER le montant des subventions conformément au tableau présenté,
- D'AUTORISER M. le maire à mandater les sommes correspondantes.

Adopté 15 voix POUR.

Vente de matériel communal (tondeuse et nacelle)

Vu la décision de vendre du matériel communal qui n'est plus utilisable,
Vu les propositions de rachat faites et reçues en mairie,

Il est proposé de vendre :

- * la nacelle qui n'est plus adaptable sur le matériel actuel utilisé par les services techniques.
- * le tracteur tondeuse John Deere, devenu trop vétuste, et plus approprié à la surface à tondre ; il est précisé qu'il sera vendu en pièces détachées.

M. le maire soumet aux membres les offres d'achat de ces 2 matériels.

Nacelle : 600 €

Tracteur John Deere : 300 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité ces montants et autorise M. le Maire à signer tout document relatif à ces transactions.

Reprise voirie rue Charles Crot

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le projet d'amélioration des conditions de circulation et de stationnement dans la rue Charles Crot,

Considérant que des maisons pourraient être construites au bout de cette rue.

Vu le projet de lotissement en date du 18 décembre 2015,

Considérant que l'acquisition des parcelles cadastrées A 1604, A1696 et A1699 permettra de faciliter la circulation automobile entre la rue Charles Crot et le Chemin de Gron,

Vu le courrier de M. le Maire en date du 16 janvier 2025 proposant la somme de 17 740 € correspondant à la valorisation de la parcelle cadastrée A 1699, seule parcelle exploitable, déduit des frais de voirie de 10 920 €

Considérant que le montant restant dû par la commune sera de 6 820 €

Vu l'accord de rétrocession des 4 propriétaires des parcelles en date du 27 janvier 2025 pour la somme de 6 820 € (six mil huit cent vingt euros)

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

- * DECIDE d'approuver l'acquisition des parcelles A 1604, A 1696 et A1699.
- * AUTORISE M. le Maire à signer l'acte en la forme administrative et tout autre document s'y rapportant,
- * DIT que les crédits nécessaires à l'acquisition des 3 parcelles seront inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

CHARGE M. le maire du classement dans le domaine public des terrains acquis.

Adopté à l'unanimité.

Tarifs régie pêche 2025

Vu l'ouverture de la pêche sur le plan national,

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser les pêcheurs à utiliser les Grands Fossés durant une période déterminée, M. le Maire propose que l'ouverture de la pêche ait lieu du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Toutefois, comme le stipule l'arrêté préfectoral DDT-2024-477 du 13 décembre 2024 ; il sera interdit de pêcher le brochet du 08 mars et le 25 avril 2025.

Les tarifs suivants pour deux cannes à pêche seront appliqués, à savoir : (pour une personne à compter de 12 ans)
Gratuit pour les enfants de moins de 12 ans s'ils sont accompagnés d'un adulte ayant lui-même une carte.

Carte à la journée : 5.00 €

Carte annuelle : 20.00 €

Il est précisé que la pêche sera interdite aux grands fossés en cas de manifestation organisée ce jour par une association de Baugy.

Adopté à l'unanimité.

Prêt travaux réseaux eaux de 300 000 €

Réalisation d'un Contrat de Prêt Aqua prêt pour un montant total de 300 000 € (trois cent mille euros) auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de renouvellement de canalisations à BAUGY

Le conseil municipal de la commune de BAUGY, après avoir entendu l'exposé de l'opération susvisée,

DELIBERE

Pour le financement de cette opération, M. le maire de BAUGY est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et Consignations un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt pour un montant de 300 000 € (trois cent mille euros) et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt : Prêt Aqua Prêt

Montant : 300 000 euros

Durée d'amortissement : 30 ans

Périodicité des échéances : Annuelle

Index : Livret A

Taux d'Intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,40 %

Révisibilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Amortissement : échéance et intérêt prioritaires

Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation.

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.

Typologie Gissler : 1A

Commission s'instruction : 0,06 % (6 points de base) du montant du prêt

A cet effet, le conseil municipal autorise son Maire délégataire dûment habilité, à signer seul le contrat de Prêt réglant les conditions de ce contrat et la ou les demandes de réalisations de fonds.

Adopté à l'unanimité.

Plan de financement des travaux du réseau d'eau

Vu la délibération 2025_05_05 portant réalisation d'un emprunt de 300 000 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

M. le maire rappelle aux membres que dans le cadre des travaux d'aménagement du centre bourg il a été envisagé de procéder au remplacement des canalisations et des branchements sur réseau classé fuyard.

Un état détaillé des tranches Nord et Sud a été établi pour 1 506 m de canalisations et une reprise de 72 branchements.

M. le maire propose le plan de financement comme suit :

Montant de travaux HT :	650 248,00 €
Subvention DETR :	195 075,00 €
Emprunt bancaire :	300 000,00 €
Autofinancement :	155 173,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte ce plan de financement et autorise le maire à signer tout document ainsi que toutes suggestions concernant les travaux de remplacement des canalisations et branchements correspondants.

Adopté à l'unanimité.

Motion pour refus installation centrale solaire rue Moulin à vent

M. le maire expose que la SAS DEPV3 représentée par M. DIEZ Jean-Noël a déposé le 14 janvier 2025 une déclaration préalable pour la construction d'une centrale photovoltaïque d'une surface de 3 793 m² et d'une puissance de 865 KWc sur un terrain situé rue du moulin à vent cadastré B 365 et D1.

Vu la délibération du conseil municipal n° 2023_12_09 définissant les zones d'accélération des énergies renouvelables

Vu l'avis défavorable du maire en date du 20 janvier 2025 portant sur la DP018023250004

Vu l'arrêté préfectoral en date du 27 mars 2025 accordant cette installation

Vu les avis émis par les riverains de la rue du moulin à vent réunis le 20 mai 2025 à la mairie,
Considérant que ces installations pourraient décompter de la surface à construire sur le territoire, créer des nuisances sonores, visuelles, ainsi que des points de chaleur près des habitations.

Les membres du conseil municipal :

* confirment l'avis défavorable pris par M. le maire lors de l'instruction de cette déclaration préalable

* souhaitent associer les riverains à cette démarche

* maintiennent leur refus de voir installer cette centrale solaire si près des habitations alors qu'une distance de 300 m avait été préconisée lors de la définition des ZAER.

Adopté à l'unanimité.

Décisions du maire 01 janvier au 30 avril 2025

En application de la délibération 2020_05_03 du 23 mai 2020 par laquelle le conseil municipal a donné délégation au maire pour exercer un certain nombre d'attributions en son nom,

Conformément à l'article L2122-22 du CGCT, je vous rends compte des décisions suivantes que j'ai été amené à prendre (voir pages jointes en annexe) du 1^{er} janvier au 30 avril 2025.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de son rapporteur.

DECIDE à l'unanimité de donner acte au nom du maire du compte rendu des décisions prises par délégation du conseil municipal.

Caution prêt barnum communal

Vu l'achat d'un barnum par la commune,

Considérant que le barnum pourrait être prêté aux associations de Baugy uniquement,

M. le Maire propose d'instaurer une caution de 500 € (cinq cents euros) lors de chaque prêt.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette décision qui sera effective à compter du 23 mai 2025.
Adopté à l'unanimité.

Divers

Nature 18 propose une animation gratuite « Concert'eau » à destination des élus. Ces animations visent à informer et à sensibiliser à la préservation de la ressource en eau. Plusieurs membres se sont inscrits.

Animations 14 juillet : elles se feront en 2 temps :

* 13 juillet : fromagée sur la place Nationale, feu d'artifice et bal populaire

* 14 juillet : Les pompiers et l'amicale des écoles organiseront la partie festive.

10 h : Rassemblement à la caserne des pompiers, montée des couleurs, mise à l'honneur des pompiers, puis apéritif, pique-nique et jeux.

- la commission « travaux » s'est réunie et a établi un planning pour les travaux à venir.

Baugy.com : Frédéric Esbert demande à ce que des articles lui soient envoyés.

Prochain conseil municipal le 26 juin.

Le secrétaire de séance



Cédric LANZERAY

Le Maire



Pierre GROSJEAN